

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 20 novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le mardi 14 novembre 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 33
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 34

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Christian HAURET, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Michel GENNEVIEVE.

Était absente excusée : Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, Edith LANGLOIS, François REPEL, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Josiane LECUYER

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Yvonne LE GAC, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20231120-13 : FIN_DM DECISION MODIFICATIVE N°3 POUR L'EXERCICE 2023 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DECHETS-RECYCLABLES, DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE PSLA VA-VB ET DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE SPANC ET BUDGET ANNEXE ZA NOIRES TERRES.

1. Décision modificative n°3 budget principal

Dans le cadre de cette décision modificative n°3, il est proposé d'ajouter **les crédits nouveaux** suivants :

Dépenses de fonctionnement :

- Ajout de 3 700,00€ sur la nature 6534. Le mandatement des charges sociales laisse apparaître un manque de crédits de 3 700,00€ sur cette nature.
- Au vu des prévisions de reversements de la taxe de séjour pour le dernier trimestre, il est nécessaire d'augmenter les crédits sur la nature 73 918 pour un montant de 10 000,00€.

Recettes de fonctionnement :

- Augmentation des recettes pour la taxe de séjour pour un montant de 10 000,00€ afin d'être en équilibre avec les dépenses puisque l'intégralité des recettes de taxe de séjour sont reversées à l'Office de tourisme.
- Inscription de 10 000,00€ sur la nature 7472 au titre de la subvention perçue par la Région Normandie, dans le cadre du financement d'actions innovantes sur les haies.
- Pour rappel, en contrepartie de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE, l'Etat reverse aux collectivités une fraction de la TVA nationale. Afin d'assurer des compensations au plus près des prévisions de recettes fiscales, le montant des compensations fait l'objet de plusieurs ajustements en cours d'année. Initialement, la compensation est calculée sur la prévision de TVA inscrite dans le projet de loi de finances 2023. Elle fait ensuite l'objet d'une actualisation au mois d'octobre en fonction des prévisions de réalisations de TVA inscrite dans le nouveau projet de loi de finances. Enfin, le montant définitif est déterminé au cours des premiers mois de l'année 2024 pour tenir compte du montant définitif de TVA pour l'exercice 2023.

Pour faire suite à la réception de l'actualisation du mois d'octobre, il est nécessaire de réduire les crédits prévus pour ces deux recettes. En effet, la TVA nationale initialement prévue en hausse de 5,1% en 2023 est maintenant prévue en hausse de seulement 3,7%.

Pour Pré-Bocage Intercom, les montants dorénavant communiqués sont :

- Une compensation de la taxe d'habitation de 1 691 476 € au lieu de 1 730 524 €, soit une baisse de 39 048 €
- Une compensation de la CVAE de 790 966 € au lieu de 809 096 €, soit une baisse de 18 130 €
- Ajout de nouvelles recettes d'un montant de 775,00€ sur la nature 773, correspondants aux dégrèvements de taxe foncière 2022, perçus sur les terrains non bâtis au titre de la sécheresse.

Section d'investissement :

- La vente de la borne d'accueil ayant générée une recette d'un montant de 900,00€, les crédits doivent être inscrits au chapitre 024.
- La nouvelle répartition de la taxe d'aménagement votée en conseil communautaire nécessite l'inscription de recettes supplémentaires au chapitre 10 pour un montant de 81 126,52€. Pour rappel, 15 communes ont accepté de reverser une partie de la taxe d'aménagement perçue en 2022 à Pré-Bocage Intercom pour un total de 96 126,52 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
68-6817 Dotations aux actifs circulants	+12 869,00€	042-777 Amortissements des subventions	+1 495,00€
65-6541 Créances admises en non-valeur	- 2 857,00€		
65-6542 Créances éteintes	- 355,00€		
67-678 Autres charges exceptionnelles	- 9 657,00€		
023-023 Virement de la section de fonctionnement	+1 495,00€		
Total dépenses de fonctionnement	+1 495,00€	Total recettes de fonctionnement	+1 495,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
040-13915 Amortissement subvention autres groupements	+1 495,00€	021-021 Virement vers la section d'investissement	+ 1 495,00€
Total dépenses d'investissement	+1 495,00€	Total recettes d'investissement	+1 495,00€

3. Décision modificative n°2 budget annexe PSLA VA-VB

La présente décision modificative a pour but d'ajuster les crédits afin de procéder aux écritures d'amortissements 2023.

- L'équilibre de la présente décision modificative n°2 est obtenu par :
- La réduction des crédits sur la nature 678 pour un montant de 1 527,00€.
 - L'inscription de crédits supplémentaires en réserve d'investissement pour un montant de 1 527,00€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
042-6811 Dotations aux amortissements	+1 527,00€		
67-678 Autres charges exceptionnelles	-1 527,00€		
Total dépenses de fonctionnement	0,00€	Total recettes de fonctionnement	0,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
23-2313 Constructions	+ 1 527,00€	040-28135 Amortissement constructions	+87,00€
		040-281568 Amortissement matériel d'incendie	+1 170,00€
		040-28188 Amortissement autres immobilisations corporelles	+270,00€
Total dépenses d'investissement	+1 527,00 €	Total recettes d'investissement	+1 527,00 €

4. Décision modificative n°1 budget annexe SPANC

La présente décision modificative a pour but d'ajouter des crédits supplémentaires au chapitre 012 afin de permettre le mandatement des salaires et charges pour la fin d'année 2023.

L'augmentation du point d'indice de 1,5% au mois de juillet explique la nécessité d'augmenter les crédits.

- L'équilibre de la section de fonctionnement est obtenu en réduisant les crédits sur la nature 6718.

➤ L'équilibre de la présente décision modificative n°3 est obtenu par :

- La diminution du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 82 026,52€
- L'inscription de crédits supplémentaires en dépenses imprévues de la section de fonctionnement pour 31 923,52€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
014-73918 Taxe de séjour	+10 000,00€	73-7362 Reversement taxe de séjour	+ 10 000,00€
65-6534 Cotisations de sécurité sociale part patronale	+ 3 700,00€	74-7472 Subvention Région	+ 10 000,00€
		77-773 Dégrèvements taxe foncière	+ 775,00€
022-022 Dépenses imprévues	+ 31 923,52€	73-7388 Compensation CVAE	+ 790 966,00€
023-023 Virement de la section de fonctionnement	- 82 026,52€	73-7382 Fraction de TVA	- 848 144,00€
Total dépenses de fonctionnement	-36 403,00€	Total recettes de fonctionnement	-36 403,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		024-024 Vente borne accueil	+ 900,00€
		10-10226 Taxe d'aménagement	+ 81 126,52€
		021-021 Virement vers la section d'investissement	- 82 026,52€
Total dépenses d'investissement	0,00€	Total recettes d'investissement	0,00€

2. Décision modificative n°3 budget annexe Déchets-Recyclables

Dans le cadre de la décision modificative n°3 du budget annexe Déchets-Recyclables, il est proposé de voter les crédits suivants :

- La provision de la dotation aux actifs circulants doit être augmentée au vu des états de reste à recouvrer. Il est nécessaire d'ajuster les crédits sur la nature 6817 pour 12 869,00€.
 - La réalisation des créances éteintes et non-valeurs étant moins importante que prévu initialement au budget, les natures 6542 et 6541 sont réduites en fonction des montants admis pour 2023.
 - Afin de procéder aux amortissements des subventions 2023, des crédits supplémentaires doivent être inscrits en recette de fonctionnement et en dépenses d'investissement.
- L'équilibre de la présente décision modificative n°3 est obtenu par :
- L'augmentation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 1 495,00€.
 - La réduction des crédits sur la nature 678 pour un montant de 9 657,00€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
012-6411 Salaires	+ 890,00€		
012-6332 Cotisations versées au F.N.A.L	+ 15,00€		
012-6336 Cotisations centre de gestion	+ 30,00€		
012-6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés	+ 10,00€		
012-6451 Cotisations à l'Urssaf	+ 70,00€		
012-6453 Cotisations aux caisses de retraite	+ 55,00€		
012-6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	+ 101,00€		
012-6452 Cotisations aux mutuelles	+ 21,00€		
67-6718 Autres charges exceptionnelles	- 1 192,00€		
Total dépenses de fonctionnement	0,00 €	Total recettes de fonctionnement	0,00 €

5. Décision modificative n°1 budget annexe ZA NOIRES TERRES

La présente décision modificative a pour but d'ajuster les crédits prévus initialement pour la réalisation des écritures comptables de stocks. La révision de ces crédits est due à la non-réalisation sur cet exercice de ventes prévues au 2023. Celles-ci ne seront finalisées qu'en 2024.

➤ L'équilibre de la présente décision modificative n°1 est obtenu par l'inscription d'un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 117 000,00€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
65-6522 Reversement des budgets annexes au budget principal	- 155 633,92€	70-7015 Ventes de terrains	- 155 633,92€
023-023 Virement de la section de fonctionnement	+ 117 000,00€	042-7133 Stocks	+ 117 000,00€
Total dépenses de fonctionnement	- 38 633,92€	Total recettes de fonctionnement	- 38 633,92€

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
040-3355 Stocks	+117 000,00€	021-021 Virement vers la section d'investissement	+ 117 000,00€
Total dépenses d'investissement	+ 117 000,00€	Total recettes d'investissement	+ 117 000,00€

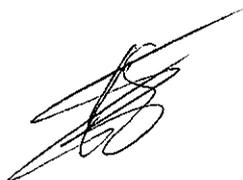
Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

▪ **D'APPROUVER :**

- la décision modificative n°3 pour l'exercice 2023 du budget principal.
- la décision modificative n°3 pour l'exercice 2023 du budget annexe Déchets Recyclables.
- la décision modificative n°2 pour l'exercice 2023 du budget PSLA VA-VB
- la décision modificative n°1 pour l'exercice 2023 du budget SPANC
- la décision modificative n°1 pour l'exercice 2023 du budget ZA NOIRES TERRES

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY

